

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR)

Opérateur

BÂTIMENT / TRAVAUX PUBLICS / BOIS ET DÉRIVÉS

■ Durée

1 jour de 7 heures
comportant 1 heure de test

■ Public

Conducteurs d'engins d'entreprises et de collectivités

■ Pré-requis

Aucun

■ Validation

Attestation de compétences pour délivrance AIPR si réussite à l'examen

■ Lieu(x)

GRETA Poitou-Charentes

- Agence d'Angoulême
- Agence de la Rochelle
- Agence de Niort
- Agence de Poitiers
- Agence de Royan
- Agence de Pons (Saintes)
- Agence de Thouars
- Ou en intra si 10 connexions Internet

■ Dates

Consultez le calendrier [ICI](#)

■ Tarif

250 € net par personne
examen compris

1260 € net pour un groupe de
plus de 5 personnes

Organisme habilité par le
MEDE

Objectifs

- Appréhender et respecter la réglementation en vigueur en tant qu'opérateur parmi les différents acteurs et les niveaux de responsabilité
- Identifier les différentes composantes d'un réseau et les conséquences d'un accrochage
- Appliquer les procédures en situation dégradée

Contenu

- Le contexte et les principes fondamentaux pour les interventions à proximité des réseaux
- L'«AIPR», Autorisation d'intervention à proximité des réseaux
- La prévention en amont de l'intervention sur chantier
- Les informations utiles pour intervenir sur le chantier
- Les règles de sécurité à respecter
- Gestion des anomalies et des dommages
- Les règles à respecter en cas d'accident
- Les sanctions

Pour toute information complémentaire :

05 45 67 57 22

commercial.greta.agence-angouleme@ac-poitiers.fr

www.greta-poitou-charentes.fr